



ASSEMBLEE GENERALE du YACHT CLUB DE CARNAC

Samedi 28 janvier 2023 à 9h30 en distanciel

POUVOIR

**A retourner par mail à info@yccarnac.com
avant le 16 janvier 2023**

Je soussigné (e) ,
membre du Yacht Club de Carnac en 2022 et 2023.

Ne pouvant assister à l'Assemblée Générale du Yacht Club de Carnac se déroulant
le 28 janvier 2023, donne pouvoir à
....., **membre du Yacht Club de Carnac en 2022
et 2023** pour tout vote ayant lieu lors de cette assemblée.

Voici son adresse mail pour l'assemblée générale en distanciel
..... @

Toute personne désirant se présenter et/ou voter lors de cette élection, doit être à jour de sa cotisation de l'année en cours (43€) et de l'année précédente (40€). Le vote par procuration est autorisé, chaque Membre ne peut être détenteur de plus de 3 pouvoirs. Les personnes intéressées peuvent faire acte de candidature par écrit (fiche jointe) et ce avant le 13 janvier 2023 (quinze jours avant l'assemblée générale).

Fait à

Le

Signature du membre.